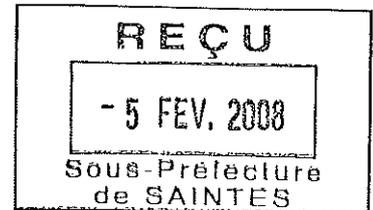


**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHANIERES**

Date de Convocation : le 21.01.2008

OBJET : Instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, commerciaux ...

Nombre de Membres	
en exercice:	22
Présents:	14
Votants :	16



Séance du 28 Janvier 2008

L'an deux mille huit et le vingt-huit Janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier de ROUX, Maire.

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FLAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. PANNAUD, RICHON, PATRY, GRAVELLE, Mmes COURTHES, MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU,

Excusés ayant donné pouvoir : MM. FOURRÉ, GODARD

Absents : Mmes VALIN, THOMAS, MIRAULT, PELAUD, MM. BINNIE, TARDY.

Secrétaire de Séance : Mme PICHARD

Monsieur le Maire indique au Conseil que le décret relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux a été publié au Journal Officiel du 28 Décembre dernier.

Il est ainsi donné possibilité aux communes d'instaurer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, et les baux commerciaux afin de faciliter la création et la venue de nouveaux artisans et commerçants.

Ce projet devra être accompagné d'un plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat à l'intérieur de ce périmètre.

Monsieur le Maire donne lecture de la loi et souligne que si la Commune souhaite instaurer ce droit de préemption, le projet de délibération du Conseil Municipal devra être soumis pour avis à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer décide à l'unanimité d'instaurer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, et les baux commerciaux dans le périmètre du bourg correspondant aux panneaux d'entrée dans l'agglomération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, *Le Maire,*
Xavier de ROUX



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le et publication ou notification le

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHANIERES**

Date de Convocation : le 20 Juin 2008

**OBJET : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES CESSIONS DE
FONDS ARTISANAUX, de COMMERCE ET DE BAUX COMMERCIAUX**

Nombre de Membres :

en exercice:	23
Présents:	19
Votants:	21



Séance du 27 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier de ROUX, Maire.

Présents : Présents : M de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, M. FOURRÉ, M.GRAVELLE – Mme MAUREL – MM. GIRAUX, Mme GRELET, M.GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. DUPONT, Mme SAUZÉ, Mme FALLOURD, Mme FOURNALES, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS,

Excusés ayant donné pouvoir : M. RICHON – M. MACHEFERT

Excusés : M. DAUNAS – Mme COURTHES

Secrétaire de séance : Mme SAUZÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 Janvier 2008 par laquelle il a été décidé d'instaurer un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de commerce et de baux commerciaux.

Cette délibération, accompagnée d'un rapport et du plan délimitant la zone de préemption, a été soumise à l'avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et à la Chambre des Métiers.

La Chambre des Métiers par courrier en date du 28 Mars 2008 et la Chambre de Commerce par courrier en date du 23 Mai dernier, ont émis un avis favorable à ce périmètre de préemption.

Ces deux organismes ayant donné un avis favorable, Il convient donc de prendre une nouvelle délibération précisant la date effective de la mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'avis favorable émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie et par la Chambre des Métiers, décide d'instaurer, à compter du 1^{er} Juillet 2008, un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de commerce et de baux commerciaux, dans le périmètre du bourg de Chaniers.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Tous les Membres présents ont signé au registre.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture,
le.....
Et publication ou notification
le.....

Pour extrait conforme,
Le Maire,

L'Adjointe déléguée,
Françoise CHARRIER

